

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2024/017

SEANCE DU 07 MAI 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28

Date de la Convocation

30/04/24

Date d'Affichage

14/05/24

Objet de la Délibération

Admissions en non-valeur de produits
irrécouvrables

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, MARC, DASSENOY, RANCHET, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX

Absents : Mme VITRICE

M. JUMEL procuration à M. TOUNTEVICH

Mme PEGUES procuration à M. AITA

Mme RECH procuration à Mme TRIAES

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Mme LEROUX procuration à M. EL HAMMOUMI

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

Mme SANDOVAL procuration à Mme DEGEILH

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

M. DESCHAMPS procuration à M. MARC

Mme PERSYN procuration à Mme DASSENOY

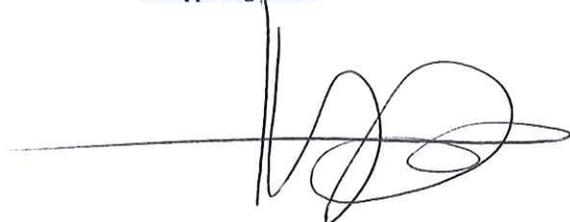
Secrétaire : M. DAGUES-BIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Trésorerie de Grenade n'ayant pas pu recouvrer des titres émis sur les exercices précédents, celle-ci demande leur admission en non-valeur sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'admission en non-valeur des sommes détaillées à l'état de la liste 6337090012 pour un total de 154,10 euros,
- Décide de mandater la somme de 154,10 € au compte 6541.

Le secrétaire de séance
Philippe Dagues-Bie



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

